

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 259**11 mars 2003****SOMMAIRE**

Advanced Capital Holding S.A., Luxembourg	12426	e-guests S.A., Luxembourg	12387
Airglow S.A.H., Luxembourg	12413	Fabco S.A.H., Luxembourg	12412
Airglow S.A.H., Luxembourg	12414	Fabco S.A.H., Luxembourg	12413
Albion Partners Holding S.A., Luxembourg	12403	Facara S.A.H., Luxembourg	12423
Amicorp Luxembourg S.A., Luxembourg	12418	Facara S.A.H., Luxembourg	12423
Amsit S.A., Luxembourg	12394	Fibe S.A., Luxembourg	12428
Arten, Sicav, Luxembourg	12425	Finapress S.A., Luxembourg	12400
Association Nationale des Amicales des Maisons de Retraite et de Soins du Grand-Duché de Lu- xembourg, A.s.b.l., Luxembourg	12401	Fingal S.A.H., Luxembourg	12390
Avalon Immobilière S.A., Luxembourg	12417	Flex-Pack Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12421
B&F International S.A., Luxembourg	12389	Foxy S.A., Luxembourg	12396
Bâtimmo, S.à r.l., Remich	12389	Free Lens, S.à r.l., Luxembourg	12396
Bourbon Capital S.A., Luxembourg	12408	Ganimède S.A., Luxembourg	12387
Bourbon Capital S.A., Luxembourg	12411	GDCI S.A., Luxembourg	12390
Brown International S.A., Luxembourg	12426	Geiranger S.A.H., Luxembourg	12423
C.E.P. Interim, S.à r.l., Rumelange	12394	Global Shipping Services S.A., Luxembourg	12400
Carwash Mobile S.A., Windhof	12404	GSCP/WXIII Telecom Buildings, S.à r.l., Luxem- bourg	12407
Celco S.A., Luxembourg	12416	GSCP/WXIII Telecom Providers, S.à r.l., Luxem- bourg	12414
Celco S.A., Luxembourg	12416	GSCP/WXIII Telecom Services, S.à r.l., Luxem- bourg	12405
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12392	Hoffmann, S.à r.l., Belvaux	12396
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12392	I.C. Productions S.A., Luxembourg	12399
Cocoon S.A., Luxembourg-Kirchberg	12411	I.F.G. 2 S.A., Luxembourg	12389
Cofipier S.A., Luxembourg	12398	Interface Interior Fabrics (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	12393
Combil S.A., Luxembourg	12392	Interface Interior Fabrics (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	12393
Daventria S.A.H., Luxembourg	12427	JPMP Siteco Holding (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	12426
Daventria S.A.H., Luxembourg	12427	K.P.B. Finance Holding S.A., Luxembourg	12431
Diego S.A.H., Luxembourg	12419	K.Y.O. S.A., Luxembourg	12399
Diego S.A.H., Luxembourg	12419	Koratrade Finance S.A., Luxembourg	12420
Dolce Fregate S.A., Luxembourg-Kirchberg	12432	Lagorum S.A., Luxembourg	12419
Dolce Fregate S.A., Luxembourg-Kirchberg	12432	LD, S.à r.l., Larochette	12399
Eachain Investments, S.à r.l., Luxembourg	12425	London & Paris Investments S.A., Luxembourg	12418
Ella, S.à r.l., Berbourg	12390	London & Paris Investments S.A., Luxembourg	12418
Elosport, S.à r.l., Belvaux	12395	Lutsinia S.A., Luxembourg	12401
Euro Performances, Esch-sur-Alzette	12395	Macapri.Ce S.A., Luxembourg	12416
Eurokitchen S.A., Hostert	12395	MC Kechnie Investments, S.à r.l., Luxembourg	12425
Europe Finance S.A., Luxembourg	12393		
Eurotrack S.A., Howald	12395		
Euroval S.A., Esch-sur-Alzette	12395		
Expoprom S.A., Dudelange	12396		

MC-BBL Eastern European (Holding) S.A., Luxembourg	12388	SAB, GmbH & Co. KG, Wecker	12416
MC-BBL Eastern European (Holding) S.A., Luxembourg	12388	SAB, GmbH, Wecker	12394
Melfleur Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	12391	SAB, GmbH, Wecker	12394
Melfleur Management Luxembourg S.A., Luxembourg	12391	Shanti, S.à r.l., Luxembourg	12398
Mercante S.A., Luxembourg	12391	Sicav Euro Continents, Luxembourg	12422
Moulins de Champagne Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12424	Simfo S.A., Luxembourg	12386
Nervis S.A., Luxembourg	12388	Simfo S.A., Luxembourg	12386
Nervis S.A., Luxembourg	12388	Simon Paul, S.à r.l., Bertrange	12417
Nora International Limited S.A., Luxembourg	12393	Simon Paul, S.à r.l., Bertrange	12417
Nora International Limited S.A., Luxembourg	12393	Société Luxembourgeoise de Produits Céramiques S.A., Luxembourg	12422
Openworld S.A., Luxembourg	12406	Société Luxembourgeoise de Produits Céramiques S.A., Luxembourg	12422
Picea Investment S.A., Luxembourg	12393	Sol Productions, S.à r.l., Luxembourg	12398
Plainton S.A., Luxembourg	12402	Space Liner S.A., Howald	12398
Plainton S.A., Luxembourg	12402	Targa Florio, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12399
Pomme d'Api, S.à r.l., Luxembourg	12398	Teresa S.A.H., Luxembourg	12420
Promovillas S.A., Sandweiler	12402	Teresa S.A.H., Luxembourg	12420
Rover International S.A., Luxembourg	12426	UBS Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12391
SAB, GmbH & Co. KG, Wecker	12416	USK & P S.A., Luxembourg	12427
		Xenios S.A., Luxembourg	12400
		Ytter S.A., Luxembourg	12399

SIMFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.597.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 août 2001

«... En vertu de cette autorisation les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en (LUF), en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 681.707,19.

2. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 5.792,81 de sorte qu'il s'établisse à EUR 687.500,00 sans émission d'actions nouvelles.

3. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 250,00 par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 2.750 actions d'une valeur nominale de EUR 250,00 chacune.

4. Il est décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 687.500,00 (six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros), représenté par 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) chacune.»

5. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur et à Monsieur John Seil, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001085.2/208/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SIMFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.597.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001084.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

GANIMEDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.703.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000926.2/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

E-GUESTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 76.876.

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 juin 2001

La séance a débuté à 10.00 heures dans les bureaux d'E-GUESTS S.A., 2, rue Origer, L-2269 Luxembourg.

Etaient présents:

M. Richard Butcher, Président

Fabrice Maire

Le conseil a voté à la majorité absolue, les résolutions suivantes:

- 1) Le Conseil accepte la démission de M. Eric Nemeth de son poste d'administrateur en date du 13 avril 2001
- 2) Mme Nathalie Maire, demeurant 1B, rue Bellevue, F-57920 Metzeresche, France, est nommée administrateur à compter d'aujourd'hui.

Aucun autre sujet n'ayant été abordé, le président a clôturé la séance à 16.15 heures.

R. Butcher / F. Maire

Président / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 13 juillet 2000

La séance a débuté à 15.00 heures dans les bureaux d'E-GUESTS S.A.

Etaient présents:

- Richard Butcher, Président

- Eric Nemeth

- Fabrice Maire

Le conseil a voté à la majorité absolue, les résolutions suivantes:

1) M. Fabrice Maire se voit confier le poste d'Administrateur-délégué et a toute responsabilité pour signer et représenter la société envers un tiers ou toute administration luxembourgeoise.

2) Chaque administrateur a la possibilité de signer, sur le compte courant, individuellement des virements nationaux ou internationaux à hauteur de 100.000 LUF ou de retirer du liquide sur le compte courant à hauteur de 30.000,- LUF; au-delà de ces montants deux signatures seront requises.

En revanche sur le compte d'attente d'E-GUESTS ouvert au profit de la gestion courante de ses clients, M. Maire pourra signer individuellement sans limite de plafond.

3) Monsieur Richard Edward Wilmot Butcher est nommé au poste de président pour un mandat d'un an.

4) Tout futur contrat ou accord engageant la société devra être approuvé à la majorité relative du Conseil d'Administration.

5) Le budget annuel de la société devra être préparé et approuvé par le Conseil d'Administration en séance en décembre de chaque année.

6) Les comptes et résultats financiers doivent être préparés sur une base mensuelle et revus à chaque séance du Conseil d'administration.

7) A la fin de chaque année comptable, tout bénéfice net sera redistribué sous forme de dividendes, si cette distribution ne met pas en danger la structure financière de la société.

8) Chaque Conseil d'Administration sera suivi par une réunion de direction afin de revoir la politique commerciale et les activités opérationnelles.

9) Le conseil retient le mois de mai de chaque année pour tenir son assemblée générale extraordinaire, et confirme la tenue de ses séances mensuelles autour du 15 de chaque mois.

Aucun autre sujet n'ayant été abordé, le président a clôturé la séance à 16.30 heures.

R. Butcher / E. Nemeth / F. Maire

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001132.4/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

NERVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.480.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 2 décembre 2002 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'Assemblée Générale nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,
Madame Ute Bräuer,
Monsieur Abdulla Silim,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes THEMIS AUDIT LIMITED,
pour l'exercice leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 février 2003.

Pour NERVIS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00396, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000640.4/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

NERVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.480.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2003.

Signature.

(000641.3/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

MC-BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.742.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

un mandataire

Signatures

(000733.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

MC-BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.742.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

un mandataire

Signatures

(000732.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

B&F INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 86.202.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 7 février 2003:

1. Qu'une Succursale a été ouverte 18, rue Munster à L-2160 Luxembourg, ayant comme activité l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques. Elle pourra également effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement à l'activité telle que décrite ci-avant et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

2. Qu'a été nommé aux fonctions de Gérant-Technique de cette Succursale:

Monsieur Graham Parry Dew né à Oxford (UK) le 1^{er} avril 1967, résidant 84, rue Eugène Welter à L-2723 Howald (Luxembourg).

3. Que cette Succursale ne sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances et pour toutes opérations, que moyennant la signature obligatoire et incontournable de son Gérant-Technique, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites en première résolution conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

Pour la Société de Gestion Fiduciaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00792. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000758.4/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

BATIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.827.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 4 décembre 2002, vol. 169, fol. 90, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

Pour la société BATIMMO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(000877.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

I.F.G. 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.789.

—
Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, ayant sa résidence professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.

M. Gérard Matheis, conseil économique, ayant sa résidence professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué.

M. Dennis Bosje, conseil, ayant sa résidence professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l.).

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour I.F.G. 2 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001019.5/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.
R. C. Luxembourg B 71.412.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Grevenmacher, le 29 janvier 2003, vol. 170, fol. 8, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 2003.

Pour la société ELLA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(000879.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

GDCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1019 Luxembourg, 32, rue du Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 80.549.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

L'an deux mille trois, le 20 janvier 2003,
A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GDCI S.A., société établie et ayant son siège social à L-1019 Luxembourg, 32, rue du dernier Sol, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro n° 80.549.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Renaud Le Squeren.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Philippe Stroesser.

Les associés présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

La société GDC S.A.	99 actions
La Société KPB IMMOBILIERE S.A.	1 action

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide:

- Nomination d'un Directeur avec pouvoir de cosignature obligatoire dans sa branche.

Résolution

L'assemblée décide à l'unanimité nommer Monsieur Yves Klein, maître électricien, demeurant au 31 rue du Ruisseau à L-4499 Limpach au poste de Directeur de la Branche «Electricité, ventilation, climatisation».

La société ne sera valablement engagée dans la branche «Electricité, ventilation, climatisation» qu'avec la signature conjointe du Directeur de la Branche et de deux administrateurs.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée ce jour à 15.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(000881.4/318/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

FINGAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.941.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence: LSO AB00143 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000896.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence: LSO AB00133 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000897.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

MELFLEUR INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.485.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence: LSO AB00130 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000898.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

MERCANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.776.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, référence: LSO AB00126 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000899.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

UBS CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 17-21, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 76.361.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société («l'Assemblée»)
tenue à Luxembourg, le 17 décembre 2002*

L'Assemblée a approuvé le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes pour l'exercice clos au 30 juin 2002 de la Société.

L'Assemblée a noté la déclaration du conseil d'administration de la Société qui stipule que les profits nets disponibles pour la distribution de dividende sont suffisants pour effectuer une distribution d'un montant de EUR 2.235.000 et a décidé d'approuver le paiement d'un dividende final d'un montant global de EUR 2.235.000 à chaque actionnaire qui recevra un montant proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans la Société.

L'Assemblée a décidé d'accorder décharge pleine et entière (quits) à Messieurs Maarten Hanno Fech, Jan-Derk Bronkhorst, Derek Keith Smith, Markus Vollenweider et Flemming Gerster pour l'exécution de leur mandat d'administrateur de la Société pour l'exercice clos au 30 juin 2002 ainsi qu'à ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 30 juin 2002.

L'Assemblée a noté et accepté la démission de Monsieur Markus Vollenweider en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 27 août 2002 et a décidé de ne pas nommer de nouvel administrateur en remplacement.

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Maarten Hanno Fech, Jan-Derk Bronkhorst, Derek Keith Smith, et Flemming Gerster et du mandat de commissaire aux comptes d'ERNST & YOUNG pour un terme qui expirera à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels au 30 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00719. - Reçu 14 euros.

(001046.3/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 37.409.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 janvier 2003

Au Conseil d'Administration de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2003:

1. D'accepter la démission de Madame Christelle Ferry en tant que Directeur Adjoint de la Société.
2. De nommer Monsieur Michel Van Krimpen en tant que Directeur Adjoint de la Société.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Tim Van Dijk;

Monsieur Luc de Vet;

Monsieur John Beers.

- Les Administrateurs-Délégués sont:

Monsieur Tim Van Dijk;

Monsieur Luc de Vet;

Monsieur John Beers.

- Les Directeurs Adjoints sont:

Monsieur Michel Van Krimpen;

Mademoiselle Sandrine Martz.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur David Johnston;

Mademoiselle Alexandra Fouracres.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

T. Van Dijk / L. de Vet

Administrateurs-délégués

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 67, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(000907.4/710/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 37.409.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 janvier 2003

Au Conseil d'Administration de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2003:

- de démettre ARTHUR ANDERSEN & CO. en tant que Réviseur d'Entreprise de la société;

- de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

T. van Dijk / L. de Vet

Administrateurs-délégués

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 67, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(000909.4/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

COMBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.299.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, sous référence LSO-AB00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour COMBIL S.A.

Signature

(000971.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

INTERFACE INTERIOR FABRICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.653.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, réf. vol. 579, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000927.2/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

INTERFACE INTERIOR FABRICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.653.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000929.4/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.695.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000939.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

PICEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 52.858.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000940.2/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

NORA INTERNATIONAL LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.649.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001067.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

NORA INTERNATIONAL LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.649.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001069.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

AMSIT, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 64.893.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu le 20 janvier 2003

Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2003.

AMSIT, Société Anonyme

B. Pirotte

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 74, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(000935.4/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

SAB, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, Z.A. Am Scheerleck.
R. C. Luxembourg B 67.201.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 29 janvier 2003, vol. 170, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 février 2003.

Pour la société SAB, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(000969.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

SAB, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, Z.A. Am Scheerleck.
R. C. Luxembourg B 67.201.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Grevenmacher, le 29 janvier 2003, vol. 170, fol. 8, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

Pour la société SAB, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(000970.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

C.E.P. INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 5, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.436.

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant du 26 novembre 2002, ont pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 sont approuvés.

Décharge est donnée au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour réquisition et publication.

Pour extrait sincère et conforme

CEP INTERIM, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001099.2/780/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ELOSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 49, rue de France.
R. C. Luxembourg B 46.357.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000981.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

EUROKITCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8539 Hostert, 2, rue du Coin.
R. C. Luxembourg B 57.429.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000982.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

EURO PERFORMANCES.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 63.779.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000984.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

EUROTRACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 59, rue Ernest Beres.
R. C. Luxembourg B 20.548.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000986.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

EUROVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 70.255.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000990.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

EXPOPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 69.433.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000992.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FREE LENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1739 Luxembourg, 2, rue Fernand d'Huart.
R. C. Luxembourg B 65.233.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000995.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 99, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.571.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(000997.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FOXY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.469.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOXY S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45469, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 601 du 17 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 39.553,41 EUR, pour le porter de son montant actuel de 153.387,56 EUR à 192.940,97 EUR, par la création et l'émission de 77 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 157.940,97 EUR, pour le ramener de son montant actuel de 192.940,97 EUR à 35.000,- EUR en couverture de pertes au 31 décembre 2002 et annulation de 309 actions existantes.

4.- Remplacement des 68 actions restantes sans désignation de valeur nominale par 350 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune, réparties au prorata entre les actionnaires actuels.

5.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-neuf mille cinq cent cinquante-trois virgule quarante et un euro (39.553,41.EUR), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept virgule cinquante-six euro (153.387,56 EUR) à cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante virgule quatre-vingt-dix-sept euro (192.940,97 EUR), par la création et l'émission de soixante-dix-sept (77) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les soixante-dix-sept (77) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme FINSERVICE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le montant de trente-neuf mille cinq cent cinquante-trois virgule quarante et un euro (39.553,41 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société FOXY S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent cinquante-sept mille neuf cent quarante virgule quatre-vingt-dix-sept euro (157.940,97 EUR), pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante virgule quatre-vingt-dix-sept euro (192.940,97 EUR) à trente-cinq mille euro (35.000,- EUR), en couverture de pertes au 31 décembre 2002 pour un montant total de cent cinquante-sept mille neuf cent quarante virgule quatre-vingt-dix-sept euro (157.940,97.EUR) et par annulation de trois cent neuf (309) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des trois cent neuf (309) actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les soixante-huit (68) actions restantes sans désignation de valeur nominale par trois cent cinquante (350) actions avec une valeur nominale de cent euro (100 EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions de cent euros (100. EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cent soixante-quinze euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Arno', A. Thill, D. Cappello, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 février 2003, vol. 521, fol. 47, case 5. – Reçu 395,53 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 février 2003.

J. Seckler.

(001010.4/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

POMME D'API, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 24, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.423.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(001000.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SHANTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 88, rue de la Semois.
R. C. Luxembourg B 76.444.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(001002.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SOL PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.
R. C. Luxembourg B 44.568.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(001003.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

COFIPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.019.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2003, LSO-AB00483, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001004.2/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SPACE LINER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 59, rue Ernest Beres.
R. C. Luxembourg B 33.380.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(001006.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

I.C. PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 50.766.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, LSO-AB00474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

administrateur-délégué

(001005.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

TARGA FLORIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4376 Esch-sur-Alzette, 52, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.107.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(001008.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

YTTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 219-221, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 38.874.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(001009.3/1028/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

LD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 88.913.

Le soussigné Delforge Luc, gérant de la société LD, S.à r.l. et Hauferlin Jean-Luc, gérant technique de cette dernière, déclarent par cette dernière, avoir pris de commun accord la décision de mettre fin au contrat qui les lie en date du 31 janvier 2003. Ce qui implique l'annulation du recommandé envoyé à la société LD par Mr Hauferlin Jean-Luc, il n'y aura donc aucun préavis.

Larochette, le 27 janvier 2003.

Lu et approuvé pour accord

J-L. Hauferlin / L. Delforge

(001012.5/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

K.Y.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.031.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001062.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FINAPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 22.091.

1. Monsieur Jean Fell, expert comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Monsieur Jean Fell, expert comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Bob Bernard, démissionnaire),

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, administrateur-délégué et

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie (en remplacement de Monsieur Charles Lahyr, démissionnaire).

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

pour avis sincère et conforme
pour FINAPRESS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001014.4/528/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

XENIOS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.374.

Le bilan à zéro 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001015.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

GLOBAL SHIPPING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 56.595.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 20 janvier 2003 que:

Maître Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

Maître Lydie Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

Monsieur Marcel Recking, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant à Luxembourg ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société.

La durée de leur mandat est fixée à un an et prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001050.4/793/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

**ASSOCIATION NATIONALE DES AMICALES DES MAISONS DE RETRAITE ET DE SOINS DU
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

Modification des Statuts

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 mai 2002 les statuts du 5 avril 2000 ont été modifiés comme suit:

1. L'Article 6 a dès à présent la teneur suivante:

«Art. 6. Admission des membres.

Membres effectifs:

Peuvent être admises en qualité de membres effectifs toutes Amicales d'établissements hébergeant des personnes âgées, portant un intérêt à l'objet de l'Association, étant entendu que la qualité de membre effectif n'est acquise qu'après paiement de la cotisation.

Membres collaborateurs:

Le Conseil d'Administration peut admettre en son sein en qualité de membres collaborateurs des personnes qui, sans représenter une Amicale, ont rendu et peuvent rendre d'éminents services à l'Association.

Les membres collaborateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration sans pour autant disposer d'un droit de vote. Leur collaboration étant bénévole, ils ne sont pas soumis à cotisation.

Membres d'honneur:

Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques ou morales qui ont rendu des services à l'Association ou qui lui auront porté un intérêt particulier.»

2. L'article 7 est supprimé et remplacé comme suit:

«Art. 7. Démission des membres.

Tout membre, effectif, collaborateur et d'honneur peut démissionner par courrier recommandé à la poste adressé au Conseil d'Administration.»

3. L'article 8 est modifié comme suit:

«Art. 8. Exclusion. L'Assemblée Générale aura, en tout temps, la faculté de prononcer l'exclusion d'un membre effectif collaborateur ou d'honneur, dont l'activité serait de nature à compromettre la réalisation de l'objet social ou à violer les statuts de l'association ainsi qu'en cas de non-paiement de sa cotisation jusqu'à la veille de la date de l'Assemblée Générale.»

4. Le 1^{er} alinéa de l'Article 10 est modifié comme suit:

«Art. 10. L'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration et se réunit une fois par an, au courant du 1^{er} semestre de l'année, en séance ordinaire, ainsi que, en séance extraordinaire, chaque fois qu'un cinquième des associés en fait la demande.»

5. L'article 12 est modifié comme suit:

«Art. 12. Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets suivants:

La nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration

L'approbation des budgets et des comptes

La nomination annuelle de deux réviseurs de caisse, non-membres du Conseil d'Administration

L'exclusion d'un membre de l'Association

La dissolution de l'association»

J. Worre / J.-P. Tewes / L. Schackmann

Président / Vice-Président / Trésorière

M. Boever / P. Brosien / J. Clement / E. Majerus / G. Wietor

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(001017.2/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

LUTSINIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 85.598.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001075.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

PROMOVILLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5239 Sandweiler, 29, am Happgaart.
R. C. Luxembourg B 48.964.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 janvier 2003

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Victor Collé, demeurant à Moutfort avec Madame Gioconda De Zorzi, épouse Filauo demeurant à Bettembourg comme secrétaire et Madame Mariette Pulli, épouse Grandjean, demeurant à Volmerange-Les-Mines comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué constate que toutes les actions sont présentes et représentées de sorte qu'il peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est le suivant:

- 1) Reconduction des mandats des administrateurs.
- 2) Reconduction du mandat de l'administrateur-délégué.
- 3) Reconduction du mandat du commissaire aux comptes.

Résolutions

Première résolution

Monsieur Acacio Da Cruz Marques, demeurant à L-5239 Sandweiler, 29, Am Happgaart;
Madame Assucena Maria Dias Pinheiro, épouse de Monsieur Acacio Da Cruz Marques, demeurant à L-5239, 29, am Happgaart;

Monsieur Lucio Marques de Almeida, demeurant à L-5531 Remich, 16, route de Luxembourg,
sont reconduits en leur mandat d'administrateurs pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en l'an 2007.

Deuxième résolution

Monsieur Acacio Da Cruz Marques, prédit, est reconduit en son mandat d'administrateur-délégué, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en l'an 2007.

Troisième résolution

Le mandat de la FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l. avec siège à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar sera reconduit pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en l'an 2007.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été approuvé à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 11.00 heures.

V. Collé / G. De Zorzi / M. Pulli

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00087. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001023.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

PLAINTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 78.503.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001060.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

PLAINTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 78.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001061.1/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ALBION PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.916.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twentieth of December.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France) and Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, acting in the name and on behalf of Mr Ramon Farras Lopez, company director, residing in Calle Llull 347, 3,2, no 19, 08109 Barcelona, Spain,

by virtue of a proxy given on July 12, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ALBION PARTNERS HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 10, 1997, published in the Mémorial Recueil C no 142 of March 6, 1998;

- that the capital of the corporation ALBION PARTNERS HOLDING S.A. is fixed at thirty-seven thousand United States dollars (37,000.- USD) represented by two (2) shares with a par value of eighteen thousand five hundred United States dollars (18,500.- USD) each, fully paid;

- that Mr Ramon Farras Lopez has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ALBION PARTNERS HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr Ramon Farras Lopez, being sole owner of the shares and liquidator of ALBION PARTNERS HOLDING S.A., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of ALBION PARTNERS HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Ramon Farras Lopez, administrateur de société, demeurant à Calle Llull 347, 3,2, no 19, 08190 Barcelone, Espagne,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juillet 2002,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ALBION PARTNERS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 novembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 142 du 6 mars 1997;

- que le capital social de la société ALBION PARTNERS HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-sept mille dollars des Etat-Unis (37.000,- USD) représenté par deux (2) actions d'une valeur nominale de dix-huit mille cinq cents dollars des Etats-Unis (18.500,- USD) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Ramon Farras Lopez, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ALBION PARTNERS HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Ramon Farras Lopez, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ALBION PARTNERS HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ALBION PARTNERS HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 1, case 11.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 février 2003.

G. Lecuit.

(000558.4/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2003.

CARWASH MOBILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 50.549.

Le 3 juin 2002, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme CARWASH MOBILE, avec siège social 9, route des Trois Cantons à L-8399 Windhof, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1995.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques Lemaire, employé privé, demeurant à B-6750 Mussy-la-Ville, 1, rue des Fossés. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Viviane Clause, employée, demeurant à B-6750 Mussy-la-Ville, 1, rue des Fossés, et comme scrutateur Monsieur Christophe Lemaire, salarié, demeurant à B-6750 Mussy-la-Ville, 1, rue des Fossés.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement a pour

Ordre du jour:

1. Démissions et nomination statutaire.

2. Renouvellement de mandat.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

1^{ère} résolution

L'assemblée accepte la démission de Mademoiselle Sylvie Graisse, employée privée, demeurant à F-54870 Montigny-sur-Chiers, rue du Pont d'Oye, 25 et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

2^{ème} résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Christophe Lemaire, précité, de son poste d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

3^{ème} résolution

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Christophe Lemaire, précité, au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Mademoiselle Graisse dont il termine le mandat, soit jusqu'en 2006.

4^{ème} résolution

L'assemblée constate que la précédente assemblée du 5 juin 2000 a omis de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Lemaire, étudiant, demeurant à B-6750 Mussy-la-Ville, 1, rue des Fossés. L'assemblée accorde dès lors décharge à Monsieur Philippe Lemaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour et accepte de renouveler son mandat jusqu'en 2006.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale constate que le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Lemaire, administrateur-délégué
- Madame Viviane Clause
- Monsieur Philippe Lemaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

J. Lemaire / V. Clause / C. Lemaire

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 23 janvier 2003, vol. 139, fol. 67, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(10441/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2003.

GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.566.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the thirtieth of December.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared:

GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France) and Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Thionville (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B, by virtue of a proxy given on December 15, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the notary Gérard Lecuit, on August 2, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 95 of February 8, 2000, and the articles of incorporation have been modified by a deed of the notary Gérard Lecuit, on August 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 183 of March 9, 2001;

- that the capital of the corporation GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12.500,- EUR) represented by five hundred (500) shares, with a par value of twenty-five euros (25,- EUR) each, fully paid;

- that GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., has become owner of the shares pursuant to a share transfer of August 25, 2000, not yet published, and has decided to dissolve the company GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., being sole owner of the shares and liquidator of GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France) et Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Thionville (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 2 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 95 du 8 février 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 24 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 183 du 9 mars 2001;

- que le capital social de la société GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit suivant cession de parts du 25 août 2000, non encore publiée, a décidé de dissoudre et de liquider la société GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société GSCP/WXIII TELECOM SERVICES, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, S. Canova, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 février 2003.

G. Lecuit.

(000962.4/220/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

OPENWORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 81.215.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue au siège social en date du 7 janvier 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant l'exercice 2001 sont approuvés.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés.

Décharge est donnée aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

OPENWORLD S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001098.2/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.548.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the thirtieth of December.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared:

GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France) and Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Thionville (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B, by virtue of a proxy given on December 15, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the notary Gérard Lecuit, on August 2, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 87 of February 6, 2000, and the articles of incorporation have been modified by a deed of the notary Gérard Lecuit, on August 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 190 of March 13, 2001;

- that the capital of the corporation GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12.500,- EUR) represented by five hundred (500) shares, with a par value of twenty-five euros (25,- EUR) each, fully paid;

- that GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., has become owner of the shares pursuant to a share transfer of August 29, 2002, published in the Mémorial, Recueil C 2002/p.72700 and has decided to dissolve the company GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., being sole owner of the shares and liquidator of GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France) et Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Thionville (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 2 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 87 du 6 février 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 24 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 190 du 13 mars 2001;

- que le capital social de la société GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit suivant acte de cession de parts du 29 août 2002, publié au Mémorial, Recueil C 2002/p.72700, a décidé de dissoudre et de liquider la société GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, S. Canova, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 février 2003.

G. Lecuit.

(000966.5/220/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

**BOURBON CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. BOURBON ASIE S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.213.

L'an deux mille trois, le vingt janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOURBON ASIE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.213, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606 du 3 novembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Jacques de Chateaufieux, directeur de sociétés, demeurant à F-75002 Paris, 33, rue du Louvre,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de BOURBON ASIE S.A. en BOURBON CAPITAL.

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de BOURBON CAPITAL.»

3. Annulation de la valeur nominale des actions.

4. Réduction du capital social à concurrence de USD 8.468,95 (huit mille quatre cent soixante-huit US dollars et quatre-vingt-quinze cents) par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de USD 50.000.- (cinquante mille US dollars) à USD 41.531,05 (quarante-et-un mille cinq cent trente-et-un US dollars et cinq cents) par absorption des pertes à due concurrence.

5. Conversion du capital social en euros de manière à ce que le capital social de USD 41.531,05 (quarante-et-un mille cinq cent trente-et-un US dollars et cinq cents) soit remplacé par un capital social nominal de EUR 39.576.- (trente-neuf mille cinq cent soixante-seize euros) et ce au cours de change en vigueur au 31 décembre 2002 de EUR 1,- = USD 1,0494.

6. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 100.000.424.- (cent millions quatre cent vingt-quatre euros) en vue de le porter de EUR 39.576.- (trente-neuf mille cinq cent soixante-seize euros) à EUR 100.040.000.- (cent millions

quarante mille euros) par la création de 126.340 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par la société SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE DEVELOPPEMENT, en abrégé SOPADE

et intégralement libérées par l'apport de la totalité du patrimoine de la société anonyme de droit français SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE DEVELOPPEMENT, en abrégé SOPADE, ayant son siège social à Sainte-Marie (Réunion), cet apport étant évalué à EUR 100.000.424,-.

7. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.040.000,- (cent millions quarante mille euros) représenté par 126.390 (cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix) actions sans désignation de valeur nominale.»

8. Démission des Messieurs Henri de Chateaufieux et Emmanuel Cortadellas de leurs fonctions d'administrateurs et décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Augmentation du nombre d'administrateurs de 3 à 4.

10. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Patrick de Braquilanges, administrateur de sociétés, demeurant à L-1135 Luxembourg, 10, avenue des Archiducs.

- Monsieur Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en remplacement des Messieurs Henri de Chateaufieux et Emmanuel Cortadellas, démissionnaires, et confirmation du nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Jacques de Chateaufieux, directeur de sociétés, demeurant à F-75002 Paris, 33, rue du Louvre.

- Monsieur Patrick de Braquilanges, administrateur de sociétés, demeurant à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.

- Monsieur Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2003.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de BOURBON ASIE S.A. en BOURBON CAPITAL.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BOURBON CAPITAL.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler la désignation de la valeur nominale des actions représentant le capital.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de huit mille quatre cent soixante-huit US dollars et quatre-vingt-quinze cents (USD 8.468,95) par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de cinquante mille US dollars (USD 50.000,-) à quarante-et-un mille cinq cent trente-et-un US dollars et cinq cents (USD 41.531,05) par absorption de pertes à due concurrence figurant au bilan de la société arrêté au 31 décembre 2002, dont une copie restera annexée au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide ensuite de convertir le capital social en euros de manière à ce que le capital social de quarante-et-un mille cinq cent trente-et-un US dollars et cinq cents (USD 41.531,05) soit converti en trente-neuf mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 39.576,-) et ce au cours de change en vigueur au 31 décembre 2002 de EUR 1,- = USD 1,0494.

En conséquence, le capital est fixé à trente-neuf mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 39.576) représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital ainsi converti à concurrence de cent millions quatre cent vingt-quatre euros (EUR 100.000.424,-) en vue de le porter de trente-neuf mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 39.576,-) à cent millions quarante mille euros (EUR 100.040.000,-) par la création et l'émission de cent vingt-six mille trois cent quarante (126.340) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE DEVELOPPEMENT, en abrégé SOPADE, ayant son siège social à La Mare, B.P. 2, F-97438 Sainte-Marie (La Réunion) à la souscription des 126.340 actions nouvelles.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les 126.340 actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE DEVELOPPEMENT, prémentionnée,

ici représentée par son Président, la Société GROUPE BOURBON, ayant son siège social à La Mare, B.P. 2, F-97438 Sainte Marie (La Réunion),

elle-même représentée par Monsieur Jacques de Chateaufieux, directeur de sociétés, demeurant à F-75002 Paris, 33, rue du Louvres, en sa qualité de représentant permanent de ladite société.

Les 126.340 actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par celle-ci par l'apport à la Société de l'universalité de son patrimoine, rien excepté ni réservé, se composant au 31 décembre 2002 des actifs et passifs suivants:

ACTIF

I. ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

Participations 425.844

II. ACTIF CIRCULANT

Disponibilités 100.012.368

Total 100.438.212

PASSIF

III. DETTES

Emprunts et dettes financiers divers 435.232

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 2.556

Total 437.788

Cet apport est évalué à cent millions quatre cent vingt-quatre euros (EUR 100.000.424,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 janvier 2003 par COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, réviseur d'entreprise, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, après avoir été paraphé et paraphé par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport autre qu'en numéraire décrit ci-dessus d'un montant de EUR 100.000.424,- qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 126.340 actions BOURBON CAPITAL (anciennement BOURBON ASIE S.A.) (émises au pair sans désignation de valeur nominale) à émettre en contrepartie.

Le souscripteur, respectivement son mandataire, déclare que la société SOPADE est la seule propriétaire des actifs et passifs apportés à la Société et qu'ils peuvent être librement transférés à la Société.

Parmi les actifs apportés figurent des participations reprises sur une liste qui restera ci-annexée. Le souscripteur, respectivement son mandataire, déclare que les participations apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces actions n'est contraire à aucune disposition des statuts des sociétés dont les participations sont apportées et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces titres en faveur de la Société et que leur transfert est valablement effectué par l'effet des présentes.

La société accomplira sous sa responsabilité toutes les formalités qui s'avéreront nécessaires pour rendre l'apport opposable aux tiers.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent millions quarante mille euros (EUR 100.040.000,) représenté par cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix (126.390) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée décide en outre de supprimer les alinéas de l'article 5 relatifs au capital autorisé venu à expiration.

Huitième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des Messieurs Henri de Chateaufieux et Emmanuel Cortadellas de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs de 3 à 4.

Dixième résolution

L'assemblée nomme trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Patrick de Braquilanges, administrateur de sociétés, demeurant à L-1135 Luxembourg, 10, avenue des Archiducs.

- Monsieur Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en remplacement des Messieurs Henri de Chateauxvieux et Emmanuel Cortadellas, démissionnaires.

En conséquence, le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques de Chateauxvieux, directeur de sociétés, demeurant à F-75002 Paris, 33, rue du Louvre.

- Monsieur Patrick de Braquilanges, administrateur de sociétés, demeurant à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.

- Monsieur Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2003.

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Les parties déclarent que l'apport en nature qui a été fait à la présente Société est fait en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de 8.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 7, boulevard Joseph II, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. de Chateauxvieux, P. Lentz, J.-L. Waucquez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 137S, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

F. Baden.

(001219.4/200/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

BOURBON CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(001222.5/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

COCOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 44.257.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, vol. 576, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Ce bilan annule et remplace celui enregistré le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001318.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

FABCO S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.727.

L'an deux mille trois, le dix-sept janvier,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FABCO S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 13, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23 727, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 67 du 15 mars 1986. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 26 janvier 1990, publié au Mémorial C, numéro 290 du 22 août 1990 et en date du 13 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 425 du 29 octobre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Kerger, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Conversion avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002 de la devise du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (€) pour fixer le capital social à 99.157,41 €.

2) Augmentation du capital social à concurrence de 842,59 € pour le porter du montant de 99.157,41 € à 100.000,- € sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital social de résultats reportés à due concurrence.

3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la devise du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (€) pour fixer le capital social à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante et un cents (99.157,41 €).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit cent quarante-deux euros cinquante-neuf cents (842,59 €) pour le porter du montant de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante et un cents (99.157,41 €) à cent mille euros (100.000,- €) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

Libération

La preuve de l'existence de résultats à concurrence de huit cent quarante-deux euros cinquante-neuf cents (842,59 €) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'un bilan arrêté au 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 780,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vanderkerken, V. Kerger, P. Lorenzato, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2003.

P. Frieders.

(001301.3/212/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

FABCO S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2003.

P. Frieders.

(001302.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

AIRGLOW S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 17.080.

L'an deux mille trois, le vingt janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AIRGLOW S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17 080, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 1979, publié au Mémorial C, numéro 5 du 8 janvier 1980. Les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 juin 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1026 du 5 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Adela Muhovic, employée privée, demeurant à Lintgen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schras-sig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par incorporation de réserves disponibles sans émission d'actions nouvelles.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistré, la procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- €) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- €) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) par incorporation de réserves disponibles à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

Libération

La preuve de l'existence de réserves disponibles à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- €) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'une situation au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 1.200,- €. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, A. Muhovic, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 137S, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

P. Frieders.

(001307.3/212/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

AIRGLOW S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

P. Frieders.

(001308.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.565.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the thirtieth of December.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared:

GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France) and Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Thionville (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B,

by virtue of a proxy given on December 15, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the notary Gérard Lecuit, on August 2, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 95 of February 8, 2000, and the articles of incorporation have been modified by a deed of the notary Gérard Lecuit, on August 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 190 of March 13, 2001;

- that the capital of the corporation GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12.500,- EUR) represented by five hundred (500) shares, with a par value of twenty-five euros (25,- EUR) each, fully paid;

- that GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., has become owner of the shares pursuant to a share transfer of August 29, 2002, published in the Mémorial, Recueil C 2002/p.72699 and has decided to dissolve the company GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., being sole owner of the shares and liquidator of GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France) et Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Thionville (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 2 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 95 du 8 février 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 24 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 190 du 13 mars 2001;

- que le capital social de la société GSCP/WXIII TELECOM BUILDINGS, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que GSCP/WXIII TELECOM, L.L.C., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit suivant acte de cession de parts du 29 août 2002, publié au Mémorial, Recueil C 2002/p.72699, a décidé de dissoudre et de liquider la société GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GSCP/WXIII Telecom, L.L.C., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société GSCP/WXIII TELECOM PROVIDERS, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, S. Canova, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 78, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 février 2003.

G. Lecuit.

(000967.5/220/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

SAB, GmbH & Co. KG, Société en commandite simple.

Siège social: L-6868 Wecker, Z.A. Am Scheerleck.
R. C. Luxembourg B 67.202.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Grevenmacher, le 29 janvier 2003, vol. 170, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 2003.

Pour la société SAB, GmbH & Co. KG
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(000974.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

SAB, GmbH & Co. KG, Société en commandite simple.

Siège social: L-6868 Wecker, Z.A. Am Scheerleck.
R. C. Luxembourg B 67.202.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 29 janvier 2003, vol. 170, fol. 6, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Grevenmacher, le 6 février 2003.

Pour la société SAB, GmbH & Co. KG
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(000972.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

MACAPRI.CE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 83.114.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(000983.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

CELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 69.105.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001065.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

CELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 69.105.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001068.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SIMON PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 79.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIMON PAUL

Signature

(001032.3/1046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SIMON PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 79.560.

Ordinary General Meeting of the sole Shareholder of SIMON PAUL, S.à r.l.

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg Company by the name of SIMON PAUL, S.à r. l. (hereinafter the «Company») with its registered office in Bertrange, held in Bertrange on December 30, 2002.

The aforesaid company has been incorporated on December 5, 2000, by a deed of notary Gérard Lecuit, published in the Mémorial C number 543 on July 18, 2001.

The sole shareholder declares the following:

That five hundred (500) shares of EURO 25 each, representing the entire issued capital of EUR 12,500 of the Company are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide.

Thereafter the sole shareholder adopted the following resolution:

First Resolution

The sole shareholder approves the balance sheet as per December 31, 2001 and the profit and loss account for the period from January 1, 2001 to December 31, 2001, as presented to the sole shareholder. The sole shareholder decides to allocate an amount of Euro 1,250 to the company's legal reserve and to add the remaining earnings (Euro 85,077) to the company's reserves.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 30th day of December, 2002.

SIMON PAUL, S.à r.l.

Simon Paul

manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00430, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001033.3/1046/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

AVALON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.946.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 7 janvier 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant l'exercice 2001 sont approuvés.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés.

Décharge est donnée aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Décharge est donnée aux Administrateurs, à savoir Messieurs M. Giorgetti, P. Giorgetti, J.C. Lamesch et M. Lamesch ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur J.M. Faber pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

AVALON IMMOBILIERE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001097.2/780/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

AMICORP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 49.731.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 3 février 2003 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La nomination en tant qu'Administrateur délégué de la société de Monsieur Axel Rust, citoyen allemand, né le 20 septembre 1965 à Engers, Allemagne, et demeurant au 35, rue Auguste Letellier, L-1932 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

- La composition du Conseil d'Administration de la société est confirmée, comme suit:

- Monsieur Mark van Santen, citoyen néerlandais, né le 17 février 1954 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et demeurant à Kerkeboslaan 11, 2243 CM Wassenaar, Pays-Bas, administrateur délégué;

Monsieur Matthijs Bogers, citoyen néerlandais, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, et demeurant à rue d'Amberloup, 29D, B-6681 Lavacherie, Belgique, administrateur;

Monsieur Antonius R.W. Knipping, citoyen néerlandais, né le 7 février 1958 à Elst, Pays-Bas, et demeurant à Louise de Colignylaan, 4, Curaçao, Antilles néerlandaises, administrateur;

- Monsieur Jos Kat, citoyen néerlandais, né le 7 décembre 1958 à S Hertogenbosch, Pays-Bas, et demeurant au 100A, route d'Arlon, L-1152 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur délégué;

- Monsieur Axel Rust, citoyen allemand, né le 20 septembre 1965 à Engers, Allemagne, et demeurant au 35, rue Auguste Letellier, L-1932 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur délégué.

Luxembourg, le 4 février 2003.

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

représenté par Matthijs Bogers

administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB01051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001034.5/1084/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.034.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2002

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Georges Chamagne, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001048.4/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.034.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB00925 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(001049.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

DIEGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.457.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 février 2001

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer de valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en liras italiennes, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 671.393,97 (six cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents) et le capital autorisé à EUR 5.164.568,99 (cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf cents).

3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 671.393,97 (six cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents), représenté par 1.300 (mille trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.164.568,99 (cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf cents) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 2 février 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2001, vol. 500, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001055.2/208/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

DIEGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.457.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001052.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

LAGORUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 85.326.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001078.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

TERESA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.614.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 6 juin 2001

«... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs belges (BEF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 2.231.041,72 (deux millions deux cent trente et un mille quarante et un euros et soixante-douze cents).

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 8.958,28 (huit mille neuf cent cinquante-huit euros et vingt-huit cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 2.240.000,00 (deux millions deux cent quarante mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.240.000,00 (deux millions deux cent quarante mille euros), représenté par 9.000 (neuf mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 6 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001066.2/208/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

TERESA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.614.

—
Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001059.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

KORATRADE FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 46.242.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 septembre 2002, que M. André Wilwert, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 septembre 2002 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes intermédiaires au 30 juin 2002 et de liquidation au 9 septembre 2002 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour KORATRADE FINANCE S.A. (en liquidation)

FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001120.4/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FLEX-PACK LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Oswald Schwall, ingénieur-technicien, demeurant à L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de FLEX-PACK LUXEMBOURG.**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Schoos.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché par simple décision de l'associé ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation de machines, de conditionnement, de matériel de filtration, de palettiseurs, ainsi que tous autres matériels industriels, études d'implantation, suivi technique et supervision de projets industriels, la commercialisation d'emballages de fabrication, le commerce d'articles ménagers et de décoration.

De plus, elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (€ 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (€ 125,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (€ 12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Oswald Schwall, ingénieur-technicien, demeurant à L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille trois.**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à huit cent soixante-dix (€ 870,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

1) se désigne comme gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Schwall, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 29 janvier 2003, vol. 423, fol. 67, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2003.

U. Tholl.

(000994.4/232/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUITS CERAMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 36.071.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001071.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUITS CERAMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 36.071.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001073.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R. C. Luxembourg B 49.850.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 décembre 2002, actée sous le n° 977 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001105.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FACARA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.839.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 21 août 2001

«... en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 619.733,81 (six cent dix neuf mille sept cent trente-trois euros et quatre-vingt-un cents).

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 5.266,19 (cinq mille deux cent soixante-six euros et dix-neuf cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

5. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.»

6. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 21 août 2001.

Pour extrait conforme

H. Grisius

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001079.3/208/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FACARA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.839.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001077.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

GEIRANGER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 90.204.

Il résulte de la circulaire émise le 22 janvier 2003 par le Conseil d'Administration de la société, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

E. Giacometti / J.-P. Fiorucci

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB001076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001174.3/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 72.602.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two on the twenty-third of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, Consultant, with professional address at 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

by virtue of a proxy established in Dallas, Texas, on December 12, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

The company MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under no. 72.602, («the Company») has been incorporated by deed of the undersigned notary on November 18, 1999, published in the Mémorial, Recueil C no. 41 dated January 13, 2000.

The articles of the Company have been amended by notarial deed dated January 23, 2001, published in the Mémorial Recueil C no. 873 dated October 12, 2001 and by notarial deed dated September 5, 2001, published in the Mémorial Recueil C no. 208 dated February 6, 2002.

The share capital of the Company presently amounts to sixteen thousand three hundred Euros (EUR 16,300.-), represented by one hundred sixty-three (163) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company, which are free of any pledge, lien or other guarantee.;

The appearing person expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect;

The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled;

The activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company;

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, Consultant, ayant comme adresse professionnelle 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 12 décembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La société MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.602, («la Société») a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 18 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 41 du 13 janvier 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 23 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 873 du 12 octobre 2001 et par acte du notaire instrumentant en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 208 du 6 février 2002.

La Société a actuellement un capital social de seize mille trois cent Euros (EUR 16.300.-), représenté par cent soixante-trois (163) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

La comparante a la propriété de la totalité des parts sociales de la Société et déclare avoir la plein jouissance de ces titres, lesquels sont exempts de tout gage, garantie ou sûreté d'aucune sorte

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

J. Elvinger.

(001112.4/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

EACHAIRN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.661.

—

EXTRAIT RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 mars 2001 que:

- Le siège social de la société a été transféré à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare (7^e étage).

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(001081.4/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

MC KECHNIE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.675.

—

EXTRAIT RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 mars 2001 que:

- Le siège social de la société a été transféré à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare (7^e étage).

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(001083.4/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ARTEN, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 90.288.

—

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue à Luxembourg, le 16 décembre 2002, que le conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

Le conseil d'administration prend acte que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 décembre 2002, a décidé de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Stéphane Bosi, en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Stéphane Bosi, président du conseil d'administration. Monsieur Stéphane Bosi déclare accepter cette nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

ARTEN SICAV

S. Bosi / F. Toscano

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001172.4/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ROVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.731.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 décembre 2002, actée sous le n° 912 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001106.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

BROWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.390.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour BROWN INTERNATIONAL S.A.

Signature

(001107.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ADVANCED CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.867.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 novembre 2002, actée sous le n° 833 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001108.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.687.

EXTRAIT

Suite à différents transferts de parts sociales, JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique devient associé dans JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., et détient désormais 5.010 parts sociales ordinaires. Les associés existants énumérés ci-après voient leurs détentions de parts sociales modifiées comme suit:

Institutions JPMP	Parts sociales ordinaires
JP MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P. 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique	313.115
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P. 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique	22.741
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (Cayman), L.P. c/o WALKERS SPV LTD, Walker House, Mary street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman	25.183
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (Cayman) II, L.P. c/o WALKERS SPV LTD, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman	2,807
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (Cayman) III, L.P. c/o WALKERS SPV LTD, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman	28.592

Pour JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB001079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001160.3/260/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

DAVENTRIA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.431.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 août 2001

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en (LUF), en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 30.986,69.

2. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 1.013,31 de sorte qu'il s'établisse à EUR 32.000,- sans émission d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'administration décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001082.2/208/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

DAVENTRIA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.431.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001080.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

USK & P S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 85.434.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, que le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le conseil d'administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le conseil d'administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, administrateur démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002. En conformité avec la loi, l'assemblée générale des actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

USK & P S.A.

S. Viandi / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001170.4/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FIBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, enregistrée sous le N° 65 526, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24,
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

tous les trois ici représentés par Madame Cristina Decot, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé données en date des 29 respectivement 30 janvier 2003.

Les prédictes procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIBE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société pourra réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, toute opération de négoce, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 30 janvier 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de

bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier février de chaque année et finit le trente-et-un janvier de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente-et-un janvier 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée	308	30.800,-
2. M. John Seil, préqualifié.	1	100,-
3. M. Claude Zimmer, préqualifié	1	100,-
Totaux:	<u>310</u>	<u>31.000,-</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Claude Zimmer, préqualifié, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

AUDIEX S.A., R. C. Luxembourg B N° 65.469, une société ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Decot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2003, vol. 15CS, fol. 92, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

A. Schwachtgen.

(001252.3/230/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

K.P.B. FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 51.064.

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme K.P.B. FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol, R. C. Luxembourg section B numéro 51.064, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 386 du 12 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 567 du 9 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nouri Allaili, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Révocation de Monsieur Samuel Akdime de son poste d'administrateur-délégué.

2.- Révocation de Maître Lex Thielen de son poste d'administrateur.

3.- Révocation de Maître Philippe Stroesser de son poste d'administrateur.

4.- Nomination de Monsieur Thierry Hellers au poste d'administrateur.

5.- Nomination de Monsieur Gernot Kos au poste d'administrateur.

6.- Nomination de Madame Juliette Beicht au poste d'administrateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration en fonction à savoir:

- Monsieur Samuel Akdime de son poste d'administrateur-délégué;
- Maître Lex Thielen de son poste d'administrateur;
- Maître Philippe Stroesser de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

- a) Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel;
 - b) Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, né à Eisenstadt (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant à L-5335 Moutfort, 14, Soibelwee;
 - c) Madame Juliette Beicht, employée privée, née à Luxembourg, le 22 février 1957, demeurant à L-1517 Luxembourg, 1a, rue Victor Ferrant;
- comme nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

L'assemblée décide en outre de ne pas nommer un administrateur-délégué de sorte que la société sera désormais représentée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Allaili, J. Beicht, C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2003, vol. 521, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2003.

J. Seckler.

(001277.4/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

DOLCE FREGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 68.047.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001319.4/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

DOLCE FREGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 68.047.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001322.1/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.
